

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Suite à la convocation en date du 29 mai 2026 les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANE se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal le 05 juin 2026 à 18 H sous la présidence de Madame Marie-Christine GULATER, Maire

La convocation a été affichée le 29 mai 2026.

Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, WEIHSS Pascal, CUGNO Adrien, GUILMARD Ludovic et MATEOS Yannick

Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle, ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana, LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Sahara et PAVAN Eva

Absent excusé : FERRANDI Pierre

FERRANDI Pierre donne procuration à BOTTAREL Sébastien

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 MAI 2026

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 : ÉLECTION ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU- CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLÉANTS

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de désigner trois délégués et trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, Madame le Maire précise qu'outre le Maire ou son remplaçant qui en assure la présidence, le bureau électoral comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Madame le Maire précise que FERRANDI Pierre a donné pouvoir à BOTTAREL Sébastien

Elle informe le Conseil que trois conseillers sont candidats à l'élection des délégués GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle et trois conseillers à l'élection des suppléants LAFFORGUE Marie-Ange, CUGNO Adrien, GUILMARD Ludovic.

Elle demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se propose.

Madame le Maire invite les conseillers à voter.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents et représentés	: 15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 15
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 8

Ont obtenu :	Mme GUALTER Marie-Christine	: 13 Voix
	Mme ARTIGUES Martine	: 13 Voix
	Mme ANNOVAZZI Christelle	: 13 Voix

Mme GUALTER Marie-Christine, née le 28.07.1956 à SAINT-GIRONS (09), domiciliée 38 avenue du Cagire à MANE 31260

Mme ARTIGUES Martine, née le 02.04.1967 à SAINT-GAUDENS (31), domiciliée 13 Avenue du Cagire à MANE 31260

Mme ANNOVAZZI Christelle, née le 11.11.1979 à TOULOUSE (31), domiciliée 6A avenue Tolosane à MANE 31260

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection des suppléants.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents et représentés	: 15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 15
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8

Ont obtenu :	Mme LAFFORGUE Marie-Ange	: 14 Voix
	Mr CUGNO Adrien	: 14 Voix
	Mr GUILMARD Ludovic	: 14 Voix

Mme LAFFORGUE Marie-Ange, née le 12.02.1982 à MURET (31), domiciliée 12, chemin des Îles à MANE 31260

Mr CUGNO Adrien, né le 12.08.1987 à TOULOUSE (31), domicilié 5 allée de la Peupleraie à MANE 31260

Mr GUILMARD Ludovic, né le 20.02.1989 à TOULOUSE (31), domicilié 32 chemin des Arayats à MANE31260

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

ACQUISITION LICENCE IV

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune Mane est intéressée par l'acquisition d'une licence IV. Cette licence exploitée sur le territoire communal est en vente chez un mandataire judiciaire suite à une procédure de liquidation judiciaire sur la Commune.

Considérant :

- L'intérêt communal attaché au maintien d'une licence IV sur le territoire de la commune ;
- La nécessité de préserver l'attractivité et la vitalité commerciale du centre-bourg ;
- Le risque de disparition ou de transfert de cette licence hors de la commune en cas de non-acquisition ;
- Les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- Les dispositions du Code de la santé publique relatives aux débits de boissons et notamment aux licences de 4^{ème} catégorie ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acquérir la licence IV dépendant de la liquidation judiciaire
- D'autoriser cette acquisition auprès du mandataire judiciaire
- De fixer le prix maximal d'acquisition à la somme de 19 000 €

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition, notamment l'acte de cession, les pièces administratives et toutes formalités nécessaires
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie dépendant de la liquidation judiciaire
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à cette acquisition auprès du mandataire judiciaire, pour un montant maximal de 19 000 €.
- Madame le Maire à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

19H30 la séance est levée.

M-C. GUALTER	S. BOTTAREL	M. CUGNO	J-M. PEBE	M. ARTIGUES
P. WEIHSS	C. ANNOVAZZI	M-A. LAFFORGUE	S. MENNAÏ	Y. MATEOS
P. FERRANDI Procuration à BOTTAREL Sébastien	A. CUGNO	J. ARGUESO GIMENEZ ORTIZ	L.GUILMARD	E. PAVAN